

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 29 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 NOVEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marie-Josée HENRARD (à partir de 19 h 15) - Mme Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à 18 h 41) - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno JANOT - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES -

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE (à partir de 19 h 15 - absente pour le vote de la délibération n°14)

Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 18 h 41 - présente pour le vote de la commission n°5 Délibération n° 1)

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Bruno CASSEN

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission, présidée par le Maire, comprend en nombre égal des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal.

Elle permet notamment de concentrer, au sein d'un même organe, l'examen des différentes questions liées à la gestion des services publics délégués.

Par délibération n°12 du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition de la dite commission comme suit:

- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants élus du Conseil Municipal la Commission étant présidée par le Maire
- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, représentants d'associations locales.

Pour mémoire, suite aux délibérations n°12 du 26/06/2014, n°2 du 24/09/2015 et n°4 du 26/05/2016, la représentation des élus au sein de cette commission est la suivante :

Titulaires :

- Nicole COUTANT

- André DROUIN
- Bernard DUPOUY
- Francis PEDARRIOSSE
- Eric DARRIERE
- Julien DUBOIS
- Christophe BARDIN

Suppléants :

- Alexis ARRAS
- Dominique DUDOUS
- Marie-José HENRARD
- Bruno JANOT
- Grégory RENDE
- Pascal DAGES

En raison de la démission de Monsieur Christophe BARDIN, de ses fonctions de Conseiller Municipal, il y a lieu de modifier la composition de la CCSPL, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ABROGE les délibérations n°12 du 26/06/2014, n°2 du 24/09/2015 et n°4 du 26/05/2016 en tant qu'elles désignent les élus du Conseil Municipal siégeant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

DESIGNE les membres élus titulaires et suppléants, appelés à siéger au sein de la dite Commission, comme suit :

Titulaires :

- Nicole COUTANT
- André DROUIN
- Bernard DUPOUY
- Francis PEDARRIOSSE
- Eric DARRIERE
- Julien DUBOIS

Suppléants :

- Alexis ARRAS
- Dominique DUDOUS
- Marie-José HENRARD
- Bruno JANOT
- Grégory RENDE
- Pascal DAGES

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161129-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Décembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».